



**The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System**  
***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

---

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 6 - 2017

**SERVICE D'AMARRAGE AUX MURS D'APPROCHE DES ÉCLUSES**

Les navigateurs sont priés de noter que dès l'ouverture de la saison de navigation, les autorités de la Voie maritime offriront un **service d'amarrage** aux murs d'approche des écluses, et aux quais de la voie navigable, aux navires qui préfèrent ne pas installer ou utiliser de bômes de débarquement. À noter que le personnel de la Voie maritime placera un maximum de quatre (4) amarres.

Le coût de ce service, pour chaque transit aller-retour ou transit partiel, peu importe le nombre d'amarrages ainsi effectués, sera de:

750 \$ Can. pour la section Montréal-lac Ontario

750 \$ Can. pour le canal Welland

Le service d'amarrage est obligatoire pour les navires ayant choisi de ne pas installer de bômes de débarquement.

Les navires désirant le service d'amarrage doivent remplir et soumettre le formulaire ci-joint au moins 24 heures avant le début **de chaque** transit. Les frais d'amarrage seront facturés séparément.

Les navires s'amarrant aux murs d'approche et aux quais devront fournir leurs propres amarres en matières synthétiques conformément à l'article 10(3), du Manuel de la Voie maritime. On ne permet pas l'usage d'amarres en nylon.

Le 10 mars 2017